

**23 juin 1988, Québec**

**Conférence de presse à la suite du remaniement ministériel**

M. Bourassa: ...sur la date du remaniement, que j'attendrais la fin de la session, que je réfléchirais et que je déciderais. La session s'est terminée hier, à 17 h 30; j'ai réfléchi, j'ai consulté et j'ai décidé.

Vous connaissez ma sollicitude à votre endroit. Les vacances commencent, c'est un long – week-end, alors je n'ai pas voulu maintenir le suspense indéfiniment et vous forcer à faire toutes sortes d'hypothèses qui auraient pu être contredites par la suite. J'ai pensé que c'était préférable d'agir le plus rapidement et, je l'espère, le plus efficacement possible. Comme je le disais tantôt très brièvement, je veux exprimer ma reconnaissance à tous mes collègues qui ont accepté de collaborer avec moi pour faire cette mutation au sein du gouvernement qui, je crois, donne encore plus de force au gouvernement dans tous les secteurs. Je serai disposé à répondre aux questions sur le remaniement et, par la suite, si vous le voulez, sur d'autres sujets d'actualité.

M. Descôteaux : Votre première question, Normand Rhéaume, de TVA.

M. Rhéaume: Deux questions, si vous me le permettez, M. Bourassa. La première, puis-je vous demander de préciser davantage ce que vous entendez par un Conseil des ministres avec plus de force? En quoi la mutation d'aujourd'hui – pour utiliser votre terme – renforce-t-elle ce Conseil des ministres?

M. Bourassa: Quelques ministres, et je les comprends très bien, m'avaient demandé de changer de défi. C'est un fait admis et cela a même été dit publiquement. À ce moment-là, si certains ministres veulent changer de secteur, cela veut dire qu'ils vont se sentir plus à l'aise ou qu'ils pourront conserver leur motivation dans d'autres secteurs, et c'est important. J'ai été très privilégié, depuis deux ans et demi, d'avoir une équipe qui travaille jusqu'au bout de ses forces dans les secteurs qui lui sont confiés. Pour garder cette motivation, il fallait donc que j'opère quelques changements et vous savez que, avec deux ou trois changements initiaux, vous devez, à cause de la structure ministérielle, en faire plusieurs autres par la suite.

Cela permet de renouveler, pour répondre à votre question plus précisément, quelques défis et, dans ce sens-là, de maintenir et de renforcer le dynamisme de l'équipe.

M. Rhéaume: Ma deuxième question, si vous me le permettez. Cela renouvelle sans doute l'énergie au sein du Conseil des ministres. Cependant, cela ne renouvelle pas sa composition. Pourquoi n'avez-vous donné aucune promotion à ces quelque 60 députés qui ne font pas encore partie du Conseil des ministres?

M. Bourassa: Je crois que vous avez vous même mentionné à quelques reprises, M. Rhéaume, jusqu'à quel point la population était satisfaite du gouvernement. Il y a un journaliste que je visais, je crois que c'est M. David, du Soleil, qui parlait d'un taux astronomique de satisfaction. J'ai trouvé son expression assez généreuse. Dans une telle situation, vous ne sentez pas la nécessité de faire des changements. Je crois que l'équipe a

fait ses preuves. C'est certainement l'un des meilleurs gouvernements depuis très longtemps au Québec – je m'exclus humblement – et je ne voyais pas la nécessité, pour aujourd'hui, de demander à aucun de mes collègues de quitter ses fonctions. Bien au contraire, il s'agissait de faire quelques changements qui permettaient de maintenir le dynamisme de l'équipe.

M. Rhéaume: Est ce qu'il y en a quand même quelques-uns qui auraient milité en purgatoire quelconque?

M. Bourassa: Pas du tout.

M. Descôteaux : Jacques Samson.

M. Samson: M. Bourassa, est ce que M. Marx est retenu à l'extérieur par des obligations professionnelles importantes et est-ce que l'allègement de ses responsabilités est relié aux subventions à Alliance Québec pour les honoraires des avocats?

M. Bourassa: M. Marx, comme vous le savez, a toujours dit qu'il voulait se limiter à un seul des deux ministères. Ce remaniement-là me permettait de satisfaire sa demande. D'ailleurs, le ministère qui s'appelle maintenant le ministère du Solliciteur général s'appellera dorénavant le ministère de la Sécurité publique, c'est-à-dire l'équivalent de ce qu'on appelle, dans d'autres pays, le ministère de l'intérieur ou « Home Secretary ».

Donc, le ministre de la Sécurité publique, aussitôt que les changements seront apportés, conserve des fonctions très importantes. Il conserve également la protection du consommateur. Je vous disais tantôt qu'après avoir discuté avec quelques collègues, il avait lieu de faire des changements pour renouveler les défis de certains de mes collègues. La plupart de ceux avec qui j'ai discutés, tous étaient même prêts à accepter de me faciliter la tâche et M. Marx a été un de ceux-là. Il a accepté de me faciliter la tâche. D'ailleurs, ça répondait à son vœu de se limiter à un seul ministère. Je lui ai offert d'autres ministères qui auraient pu l'intéresser. Il a préféré, sans choisir, celui de de la Sécurité publique, en même temps que de garder la Protection du consommateur.

M. Samson: Pardon. Plus directement, M. Bourassa...

M. Bourassa: Il est à Hull aujourd'hui. Il n'avait pas à être ici pour l'assermentation. Je pensais que c'était votre première question, je m'excuse. Comme il était déjà assermenté comme Solliciteur général, que la transformation en ministère de la Sécurité publique n'était pas opérée, il n'avait pas à assister à l'assermentation et comme il avait un engagement très contraignant à Hull avec les forces policières, il ne pouvait pas être présent.

M. Samson. Est-ce que votre décision a un lien quelconque avec le remboursement des honoraires d'avocats à Alliance Québec?

M. Bourassa: Dans l'ensemble, je crois que la performance de M. Marx comme ministre de la Justice a été exceptionnelle. Il ne faut pas prendre un incident isolé où, politiquement, sa situation était délicate mais où, juridiquement, sa situation était inattaquable. Je vous l'ai dit. Quant à l'application de l'article 49 de la Loi sur la Cour suprême, ce n'est pas M. Marx

qui a fait amender la Loi sur la Cour suprême pour y inclure l'article 49. Donc, la position de M. Marx, sur le plan juridique, était inattaquable. Dans l'ensemble, M. Marx a été l'un des meilleurs ministres de la Justice au Québec. Que l'on voit les mesures qu'il a apportées dans plusieurs secteurs, par exemple, pour la violence conjugale, l'indemnisation des victimes d'actes criminels, l'aide aux plus démunis dans le secteur de la justice. Il certainement été l'un des ministres de la Justice les plus progressistes. Je crois qu'il peut être très fier du travail qu'il a fait comme ministre de la Justice. Si vous me laissez terminer, il voulait se limiter à un seul ministère. Il avait deux ministères. Ou bien il gardait le ministère de la Justice ou bien il gardait la responsabilité de la Protection du consommateur et de la Sécurité publique.

M. Descôteaux: Benoit Aubin, s'il vous plaît.

M. Bédard: Lui avez-vous laissé le choix entre la Justice et...

M. Bourassa: On en a convenu ensemble.

M. Descôteaux: Benoît.

M. Aubin: La composition de votre noyau féminin est-elle de nature à infléchir dans une direction ou dans l'autre la course de votre gouvernement? Si oui, est ce qu'on doit y voir une précision ou un réajustement des objectifs de votre gouvernement pour le reste de votre mandat?

M. Bourassa: Comme vous le savez, on a toujours mis l'accent sur l'orientation économique du gouvernement, sur l'aspect fondamental de l'orientation économique. Je dois vous dire que les changements qui ont été apportés au cabinet se trouvent à consolider cette orientation économique. M. Gobeil, comme ministre des Relations internationales, va certainement ajouter, étant donné que le Commerce extérieur se trouve inclus dans les Relations internationales, va avoir l'occasion de consolider l'action économique qui existait déjà dans le ministère.

M. Rémillard a fait plusieurs voyages, non seulement pour des raisons politiques mais également pour obtenir des contrats, que ce soit en Algérie ou en Asie. Donc, on consolide et on met l'accent sur l'aspect économique.

M. Descôteaux : Robert Houle.

M. Houle: Maintenant que M. Paradis n'est plus ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, est ce qu'on doit penser que c'est aussi une démonstration de votre part que la réforme de l'aide sociale peut être remise en question au plan de ses modalités importantes?

M. Bourassa: M. Paradis lui-même avait dit qu'il y avait deux modalités qu'il était prêt à examiner: la contribution parentale, c'est un travail colossal dans un dossier extrêmement exigeant pendant plusieurs années, en plus de voir à une gestion serrée des fonds publics dans le secteur qu'il administrait. M. Paradis a insisté – je pense que je peux le dire parce que je ne vous cache rien – pour avoir un nouveau défi. J'ai discuté avec lui et nous avons convenu qu'il puisse, en collaboration avec M. Bourbeau, échanger leurs ministères. La réforme de

l'aide sociale, telle que présentée, devrait être adoptée. S'il y a des amendements, ce sera à la lumière des propos de l'ancien ministre lui-même.

Une voix: Ce remaniement est-il de nature à retarder davantage la réforme sur l'aide sociale?

M. Bourassa: Je ne crois pas, non.

M. Descôteaux: M. Don MacPherson.

M. MacPherson; Oui. M. Bourassa, votre décision de procéder à votre remaniement ministériel aujourd'hui a-t-elle quelque chose à voir avec la nouvelle à savoir que la décision de la Cour suprême du Canada sur la question de la langue de l'affichage commercial ne viendra pas le 30 juin et, possiblement, ne viendra pas avant l'automne? Est-ce que cela a été un facteur dans votre décision de procéder aujourd'hui?

M. Bourassa: Non. Je crois que M. Marx, avait une tâche assez ingrate dans l'application de la loi 101, comme vous le savez. Ce n'est pas une loi qui est facile d'application et elle ne sera pas plus facile d'application pour M. Rémillard. C'est une loi qui se trouve à impliquer des restrictions aux libertés individuelles. Donc, il est clair qu'il y a là une situation assez complexe. Ce n'est pas lié à la qualité de travail qu'a pu faire M. Marx, comme ministre de la Justice. Je vous l'ai dit. On en a discuté ensemble. Il pouvait demeurer soit ministre de la Justice ou devenir Solliciteur général, mais je veux dire que j'avais quand même plusieurs avenues qui m'étaient offertes. M. Rémillard, avec son expérience constitutionnelle notamment, avec la question et son expérience également comme ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et dans sa réussite assez spectaculaire dans le cas de l'accord du lac Meech, me paraissait à ce moment-là être mieux préparé pour le ministère de la Justice que pour celui du Solliciteur général.

Donc, M. Marx a tout à fait convenu de cette situation. C'est pourquoi, après discussions, il demeure ministre de la Sécurité publique et M. Rémillard devient ministre de la Justice. Ce n'est pas à cause du travail qu'il a fait comme ministre de la Justice, mais c'est lié au fait que M. Rémillard était peut-être mieux préparé pour la justice que pour un autre ministère étant donné son expertise personnelle et étant donné les réussites qu'il a accomplies dans l'accord du lac Meech.

M. MacPherson: Si vous me permettez, M. Bourassa, peut-être que je me suis mal exprimé, mais ma question s'inspirait plutôt des déclarations publiques par au moins deux de vos ministres, c'est-à-dire M. French et M. Aucoin à savoir que leurs avens politiques étaient liés à l'action du gouvernement à la suite de l'éventuel jugement de la Cour suprême. Est-ce que cela a été un facteur, le fait qu'on sait maintenant, que cette décision ne viendra pas le 30 juin, dans le timing, si vous me passez l'expression, du remaniement, c'est-à-dire aujourd'hui?

M. Bourassa: M. French et M. Lincoln ont tout simplement dit que la décision de la Cour suprême pourrait alimenter leur réflexion. Ils n'ont jamais dit que c'était automatiquement et nécessairement lié à leur avenir politique mais que cela pourrait les faire réfléchir, comme cela va nous faire réfléchir, vous comme nous. Alors, je ne crois pas que ce soit lié.

M. Descôteaux: Mme Scott.

M. Girard: Pouvais-je avoir une sous-question sur cela?

M. Descôteaux: Tout à l'heure.

M. Girard: Une sous-question, non pas une question, ce n'est pas pareil.

M. Descôteaux: Écoutez, je ne suis pas Solliciteur général, alors

M. Girard: Les explications que vous avez données à M. MacPherson concernant le rôle de M. Rémillard, est ce que cela explique le fait qu'il amène avec lui la partie des Affaires intergouvernementales canadiennes?

M. Bourassa: Oui, oui. Les deux sont liés. Je crois que, comme ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes le lien avec le ministère de la Justice se fait plus facilement. Je ne voudrais pas que vous interprétiez ma décision vis-à-vis de M. Marx d'une façon erronée.

M. Descôteaux : Mme Scott.

Mme Scott : Vous avez dit que vous avez réfléchi après la fin de la session. Quand vous avez fini, je présume que vous étiez 'sur le téléphone toute la soirée? Quand le travail a-t-il été fini?

M. Bourassa : À 10 h 50, ce matin.

M. Descôteaux: André Jobin.

M. Jobin: M. Bourassa, avec l'arrivée de...

M. Bourassa : Ce soir c'était presque terminé mais cela s'est complété ce matin. Vous savez un remaniement qui implique dix ministres est sujet toujours à de légers rebondissements. [Une voix: Quelle sorte de légers rebondissements?

M. Bourassa: Des clarifications, mais : rien de sérieux, soyons tranquille

M. Jobin: M. Bourassa, avec l'arrivée d'un nouveau ministre du Travail est ce que cela va accélérer la formation du Tribunal de travail et est-ce que cela veut dire que M. Latulippe de poursuivre sa carrière?

M. Bourassa: J'ai rencontré M. Latulippe il y a quelques semaines. Il a l'intention, pour le moment, de rester dans la politique active. Je ne peux pas parler en son nom pour combien de temps. En ce qui a trait au nouveau Tribunal du travail, le ministre, M. Séguin, qui est avocat, comme vous le savez est très bien placé et il pourra examiner toutes les implications. Alors, je ne vois pas de changements dans la politique du gouvernement. M. Séguin va examiner la situation comme tout nouveau ministre doit le faire.

M. Jobin: C'est parce qu'il semblait y avoir un certain conflit entre l'ancien ministre au sujet de la nomination de la composition de ce tribunal. Est-ce que le changement de ministre va régler ce problème et que cela va accélérer?

M. Bourassa: Ce n'est pas le changement de ministre qui va régler le problème. Il était réglé à toutes fins utiles.

M. Jobin: On n'a pas procédé à la nomination encore de ce tribunal important.

M. Bourassa : Comme vous le savez ces nominations supposent beaucoup de consultations. Donc, à ma connaissance, M. Paradis, avait terminé les consultations. Il reste au nouveau ministre à examiner les conclusions de ces consultations et à décider, mais je ne vois pas de problème.

M. Descôteaux : M. Bédard?

M. Bédard: Non.

M. Descôteaux: M. David?

M. David: M. Bourassa, en donnant à M. Blackburn le portefeuille que détenait M. Scowen, avez-vous l'impression d'avoir acquitté votre promesse?

M. Bourassa: Ce que j'avais dit durant la campagne électorale, c'est que la région comme telle était, avec six députés, je ne vois pas pourquoi il y aurait discrimination contre une région, alors qu'il y a des régions de trois députés qui ont une représentation ministérielle. Pourquoi une région avec six députés n'en aurait pas, surtout une région aussi dynamique que celle-là? S'il y avait un député libéral, il y aurait un facteur très favorable pour sa nomination au Conseil des ministres dans un avenir rapproché, mais je crois que comme apprentissage rapide, le fait d'être adjoint parlementaire au premier ministre est une bonne formule.

M. David: Est-ce que M. Blackburn peut s'attendre à ce moment-là à accéder au Conseil des ministres d'ici l'automne?

M. Bourassa: J'ai pris pour résolution cette fois-ci de ne pas annoncer de remaniement à l'avance. Là j'ai tombé dans votre piège il y a quelques mois. Je respecte mon engagement. Je vous avais dit avant la Saint-Jean-Baptiste et la Saint-Jean-Baptiste est demain, mais c'est terminé, je n'annonce plus à l'avance des remaniements.

M. Descôteaux: M. Rhéaume.

M. Rhéaume: Sur le même sujet, M. Bourassa. Vous dites qu'il s'agit d'un apprentissage rapide pour M. Blackburn le fait d'être votre adjoint en vue d'une nomination éventuelle au Conseil des ministres. Pendant l'expérience de son prédécesseur Scowen, ce n'était pas tout à fait un apprentissage rapide pour accéder au Conseil des ministres, au contraire, il est à la délégation de Londres. Est-ce que vous avez changé la vocation de cette fonction d'attaché?

M. Bourassa : M. Rhéaume, je m'étonne, avec toute la connaissance intime que vous avez du milieu politique, vous savez que tout à fait contrairement à M. Blackburn, M. Scowen faisait partie d'une région qui était très représentée au sein du Conseil des ministres. Vous avez au moins une demi-douzaine de ministres qui proviennent de l'ouest de Montréal, alors que vous en avez aucun dans le lac Saint-Jean. Alors, est ce que cela vous éclaire?

M. Rhéaume: Est-ce que dans la réalité, un adjoint parlementaire du premier ministre, cette fonction confère à son titulaire plus de poids politique réel que certaines fonctions officielles de ministre?

M. Bourassa : Dans la mesure où le premier ministre est le premier des ministres.

M. Houle: De quel dossier va-t-il s'occuper?

M. Bourassa: D'une façon chronologique. Il sera assermenté d'abord et après on discutera des dossiers.

M. Houle: Ah, vous ne savez pas encore quel dossier vous allez lui confier.

M. Bourassa: Je crois que je devrais en discuter avec lui, M, Houle, étant donné qu'il ne sera assermenté que la semaine prochaine.

M. Houle: Vous ne le savez pas vous-même?

M. Bourassa: Oui, je le sais, mais je préfère lui en parler avant de vous confier ce secret.

M. Rhéaume: Compte tenu de l'immense succès de M. Blackburn dans l'industrie alimentaire, l'épicerie, est-il logique que celui-ci puisse être nommé éventuellement comme responsable de la petite et moyenne entreprise?

M. Bourassa: J'ai dit qu'il sera assermenté. Je discuterai avec lui des dossiers qui peuvent l'intéresser. Je ne peux pas en dire plus.

M. Rhéaume: Responsable de la PME, délégué à la PME, ce n'est pas exclus?

M. Bourassa: Je vous dis que nous en discuterons quand il sera assermenté, monsieur.

M. Descôteaux: Jacques Samson.

M. Rhéaume: Votre choix? Vous venez de dire que quant à vous, vous savez où il irait.

M. Bourassa: Oui, je sais. Mais j'aime mieux en discuter avec lui. Il me semble que c'est normal.

M. Rhéaume: Mais cette idée que vous avez en tête, est ce que cela correspond à la responsabilité de la PME?

M. Bourassa: Je peux vous dire que vous n'avez pas, de façon générale, de mauvaises idées vous-mêmes.

M. Descôteaux : Jacques Samson.

M. Samson: M. Bourassa, je voudrais savoir pourquoi M. Bourbeau à la Sécurité du revenu? M. Bourbeau est un notaire qui a beaucoup plus d'affinités dans le milieu des affaires. Le projet de loi 37 a suscité énormément de controverses. Pourquoi vous le nommez-là?

M. Bourassa: Comme vous venez de le dire, M. Bourbeau a une expérience dans le monde des affaires. Vous savez très bien que l'un des problèmes les plus importants dans l'application de la réforme de l'aide sociale c'est notamment les stages dans les entreprises. Vous savez comment, actuellement, s'il y a une des réformes qui nous apparaît importante... Le ministre ne pouvait pas tout faire en même temps. Déjà, il a fait un énorme travail.

L'une des réformes qu'il faut faire, c'est de développer les stages dans les entreprises qui remportent, dans des pays que j'ai moi-même visités – comme vous vous en souvenez la Suisse et la Norvège – où il y a des succès très valables et très encourageants, quand on voit les dizaines de milliers de jeunes qui n'ont pas d'emploi actuellement. Je pense que M. Bourbeau est très bien préparé, avec cette expérience dans le monde des affaires, pour développer encore davantage la formule des stages dans les entreprises, ces liens plus étroits entre les entreprises et le travail des assistés sociaux ou des jeunes qui veulent trouver de l'emploi. Je crois que c'est l'un des objectifs de la réforme de l'aide sociale de manière à motiver davantage ceux qui veulent travailler.

M. Descôteaux: Jean Bédard.

M. Bédard: Dans le dossier du libre-échange, M. Bourassa, où vont se trouver les délégations des pilotes adjoints (???) . M. MacDonald, qui pilotait le dossier, était au Commerce extérieur et s'en va aux Affaires... Comment cela va t il se partager?

M. Bourassa: C'est-à-dire que M. MacDonald est président d'un sous-comité, comme vous le savez, sur le libre-échange. Le sous-comité va se terminer quand l'accord du libre-échange va entrer en fonction le premier janvier. Donc, à ce moment-là, l'application du libre-échange reviendra à M. Gobeil. En attendant, c'est évident que MM. Gobeil et MacDonald vont travailler très étroitement pour finaliser. M. MacDonald demeure président du sous-comité pour compléter le travail à cet effet. Je crois que M. Gobeil, encore là, est tout à fait bien préparé pour l'application du traité de libre-échange, pour le maintenir. Lui-même a travaillé dans des entreprises où la concurrence était féroce: l'agro-alimentaire. Alors, on sait qu'il va falloir être très compétitifs dans le domaine du libre-échange et que M. Gobeil sera très bien préparé pour faire face à ce défi économique que nous avons à relever dans les prochaines années.

M. Bédard: Oui, mais il y a tous les liens avec Ottawa sur l'ajustement de l'industrie comme tel sur le recyclage de la main-d'œuvre, éventuellement. Où s'en vont ces choses-là?

M. Bourassa: Je veux dire que M. Gobeil fera dorénavant partie de ce sous-comité pour travailler étroitement avec M. MacDonald. C'est six mois.

M. Descôteaux : M. Forgues.

M. Forgues: M. Bourassa, est ce que vous pouvez nous préciser quel sera le rôle particulier de M. French comme ministre délégué au Développement technologique et aussi celui de M. Vallerand comme ministre délégué aux Affaires Internationales? Est-ce que M. Vallerand conserve les PME? Ce n'est pas clair dans l'information\_(?)

M. Bourassa: Les PME demeurent au ministère de l'industrie et du Commerce. Donc, c'est M. MacDonald qui assumera les PME. Pour ce qui a trait au ... M. Vallerand, pour continuer avec M. Vallerand, va travailler avec M. Gobeil. M. Vallerand a aussi une expérience dans le monde économique, mais également une expérience dans d'autres secteurs, dans le commerce international. Donc, il va travailler, ils vont se partager des fonctions. M. Gobeil est évidemment ministre titulaire et M. Vallerand était très heureux de pouvoir travailler dans un nouveau secteur comme celui-là, où il avait de l'expertise. M. French; comme ministre des Communications, où le développement technologique fait partie de la nature des choses, était lui aussi très préparé pour relever ce défi du développement technologique. Il y avait la question de structure. Je suis le dossier moi-même de très près. En vertu d'un projet de loi, cela relève du ministre de l'Industrie et du Commerce. M. MacDonald était lui-même responsable du Développement technologique. Il organise un sommet pour la mi-octobre qui, j'en suis convaincu, sera un grand succès.

Donc, M. MacDonald et M. French pourront, dans les prochains mois, accorder cette grande priorité au développement technologique. On sait que les ressources naturelles sont un atout du Québec, on sait l'importance que j'accorde aux questions du développement nordique, mais j'ai également toujours insisté sur l'importance du développement technologique. Donc, M. French travaillera étroitement avec M. MacDonald et également avec moi sur cette question du développement technologique. On a multiplié les mesures pour la recherche et le développement dans les différents budgets qu'on a adoptés et on veut faire du rattrapage dans cette question-là. On connaît l'objectif de M. MacDonald: 2 % du produit national brut dans le domaine de la recherche et du développement. Donc, ce sera un travail qui se fera à trois, si je peux dire: M. MacDonald, M. French et moi-même.

M. Descôteaux : M. Michel Doré.

M. Doré: M. Bourassa, vous avez indiqué tantôt que vous entendiez changer le nom du ministère du Solliciteur général pour celui de Sécurité publique et vous avez fait la comparaison avec ce qui existe ailleurs, le ministère de l'intérieur. Est ce qu'il s'agit simplement d'un changement d'appellation ou si, parce que le ministère de l'intérieur, ailleurs on sait que cela a une portée assez large, est ce que vous attendez accentuer le rôle et les pouvoirs du Solliciteur général ou on change simplement l'appellation du ministère.

M. Bourassa: On va certainement examiner dans les différents ministères si on ne peut pas intégrer dans le ministère de la Sécurité publique des secteurs qui pourraient être plus logiquement désignés pour en faire partie. Mais en France comme vous savez, ils ont un système de décentralisation régionale et de préfecture qui n'existe pas ici. Donc on peut considérer que la protection du territoire doit relever du ministère de l'intérieur, ou du ministère de la Sécurité publique, mais nous n'avons pas de structure ou de modalité comme il peut en exister en Angleterre ou en France, mais j'ai demandé au secrétaire général

d'examiner dans les différents ministères quels secteurs pourraient être ajoutés à ceux qui existent déjà au ministère du Solliciteur général qui s'appellera dorénavant le ministère de la Sécurité publique.

M. David: Pensez-vous par exemple à quelque chose comme le Bureau de la protection civile, qui pourrait être rattaché à cela, est ce qu'il y a différents trucs comme cela qui pourraient s'y ajouter.

M. Bourassa: C'est exactement ce qu'on examine ces jours-ci.

M. Girard: Enfin. M. le premier ministre vous avez donné une tâche énorme à M. Daniel Johnson, l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, en lui confiant toute l'administration en quelque sorte le Conseil du Trésor. Est-ce que M. Johnson va suivre la même politique que celle qui avait été initiée à votre arrivée au pouvoir et qui a été accomplie par M. Gobeil, c'est-à-dire est ce que c'est toujours la même philosophie de dire non à tout le monde?

M. Bourassa : Pour commencer, c'est une approche pour négocier par la suite, je ne peux pas dire si M. Johnson va avoir le même style que M. Gobeil, mais il va avoir les mêmes objectifs.

M. Descôteaux: M. Gobeil a droit de réplique.

M. Rhéaume: Est-ce qu'on peut poser des questions sur un autre sujet?

M. Descôteaux: Sur un autre sujet, Normand Rhéaume sur un autre sujet. Robert Houle.

M. Rhéaume: Sur un autre sujet, M. le premier ministre, on sait qu'il n'y a pas de doute' là-dessus vous êtes un joueur politique habile. Cependant on a un peu l'impression depuis deux ans et demi que vous gagnez presque par défaut. Comme beau joueur de la politique, est ce que vous souhaitez que prochainement il y ait la formation d'une nouvelle coalition politique de l'opposition de telle sorte que l'équilibre politique démocratique au Québec soit un peu plus serré.

M. Bourassa : Bon, je ne crois pas, M. Rhéaume, que J'ai été élu pour régler les problèmes de mes adversaires. Je crois que la population a décidé de nous faire confiance. Mon objectif, c'est de conserver la confiance de la population et cela a bien fonctionné jusqu'à maintenant. Même si ce n'est pas parfait, on a des accidents de parcours comme tout le monde mais, dans l'ensemble, on a conservé cette confiance là; et on a l'impression, à la suite des élections partielles, que cette confiance est assez enracinée, consolidée. Comme je vous le disais, dans les autres provinces, mes collègues premiers ministres ont, pour la plupart, perdu leurs élections partielles, souvent dans des comtés de leur propre parti, alors que nous, non seulement on gagne les élections partielles, mais on les gagne dans des comtés qui étaient détenus par les autres.

M. Rhéaume: Vous savez très bien, M. Bourassa, que ma question, même si elle peut paraître bizarre, n'est pas faite à la blague.

M. Bourassa: Je comprends, là.

M. Rhéaume: Je pense qu'effectivement, dans la perspective d'une vie démocratique équilibrée, il est important que les partis aient une certaine égalité ou, en tout cas, jouent sur la même glace.

M. Bourassa: Non, mais je sais(?).

M. Rhéaume: Je ne vous ai pas demandé de perdre...

M. Bourassa: Non.

M. Rhéaume: ...au profit d'un équipe...

M. Bourassa : Mais j'ai...

M. Rhéaume: ...plus fine...

M. Bourassa: Mais je crois que j'ai déjà posé des gestes concrets, M. Rhéaume. J'ai, avec beaucoup de bienveillance, offert le comté d'Anjou au chef de l'Opposition, au président du Parti québécois. Je ne pouvais pas faire plus pour arrêter la série noire qui afflige le Parti québécois depuis 1976 en offrant le comté d'Anjou au président du Parti québécois. Mais je peux difficilement aller plus loin.

Des voix : Ha ha ha

Le Modérateur (M. Descôteaux): M. Robert Houle.

M. Houle: M. Bourassa, hier, votre gouvernement, par M. Gobeil et Mme Lavoie-Roux, disait qu'il ne négocierait pas avec des gens qui sont en débrayage et pourtant il y a eu négociation, alors qu'il y avait débrayage. Comment expliquer qu'on tienne un discours à l'effet qu'on ne négocie pas avec des gens qui débrayent et qu'en même temps on négocie, qu'on règle même.

M. Bourassa : Il ne faut pas confondre négociation avec des rencontres qui peuvent avoir lieu. Je ne crois pas qu'il n'y ait rien qui ait été mis sur la table, hier. On a accepté de discuter mais, je veux dire, je ne crois pas qu'il y ait eu des négociations dans le vrai sens du terme.

M. Houle: Il y a eu même, paraît-il, règlement, à un moment donné...

M. Bourassa: Je n'ai pas été informé de cet effet là mais, tout ce que je peux vous dire, c'est qu'on n'aura pas besoin d'appliquer la Loi 160...

M. Houle: S'il y a eu ce genre de rencontre, cela tend à démontrer, finalement, que les syndiqués avaient raison de défier la loi et de se mettre en illégalité.

M. Bourassa: M. Gobeil, je crois, a répondu à l'Assemblée nationale là-dessus. Il peut compléter comme... Ce seraient probablement ses dernières remarques comme président du Conseil du trésor.

Une voix : (?) encore Le Droit vous?

M. Gobeil: Effectivement, il n'y a pas eu de négociation. Tout ce qu'il y a eu cette nuit, ce sont des discussions à une table pour savoir...: les syndiqués voulaient savoir s'ils interprétaient bien les paroles que Mme Lavoie-Roux avaient dites hier et avant-hier, de même que les miennes, à savoir si on était sensibilisé au fait qu'on pouvait rediscuter à la table des négociations, dans un cadre normal, en dehors d'une grève illégale et s'il y avait une ouverture – que j'ai faite, d'ailleurs en Chambre, en disant: Écoutez, s'il y a des ajustements à faire suite à des discussions, à des négociations, à des documents, on les fera, on prendra nos responsabilités – ... C'est ce qu'ils voulaient savoir et, personnellement, j'ai parlé à M. Charbonneau, je l'ai assuré de cela aussi et c'est ce qui s'est discuté. On n'a aucunement négocié des conditions salariales, d'aucune façon.

M. Houle: Donc vous avez parlé toute la nuit, mais vous n'avez pas négocié. Est-ce exact?

M. Gobeil: Il y a eu des discussions toute la nuit, principalement entre M. De Guire, M. Paradis et M. Marchand, un de la CPS et l'autre de la CEQ.

M. Bourassa: D'autres questions avant de passer en anglais?

M. Descôteaux : M. Aubin.

M. Aubin: Quelle est votre réaction à la politique linguistique du gouvernement albertain? J'aimerais savoir de quelle façon, selon vous, cela s'inscrit dans le cadre de l'accord du lac Meech et si vous avez discuté avec M. Getty depuis la publication de la décision de son gouvernement.

M. Bourassa: C'est arrivé ce matin; J'ai vu ça, mais je dois vous dire, M. Aubin, que je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance du détail, vous comprenez. Je me souviens des quelques paroles très prudentes que j'avais prononcées en Californie sur cette question en disant que c'était désappointant, mais qu'il y avait un modeste début. Je ne voudrais pas les répéter car la réplique que j'avais dû entendre n'avait pas été agréable à ce moment-là.

M. Aubin: Grosso modo, l'Alberta ne traduira pas les lois et les députés francophones pourront s'adresser en français dans l'Assemblée, mais sans traduction.

M. Bourassa: Oui, alors vous allez peut-être dire que c'est un modeste début et que c'est désappointant. Mais, avant de le dire, je vais vérifier.

M. Descôteaux: M. Noseworthy.

M. Noseworthy: Sir, do you expect that Mr. Bourbeau will revitalize the welfare reform?

M. Bourassa: Will what?

M. Noseworthy: Revitalize, rejuvenate the welfare reform?

M. Bourassa: The second reading was adopted by the National Assembly and I think that Mr. Bourbeau is appointed to apply the new reform in the most dynamic way, and not to change it. He is open-minded, as was the minister, for certain changes, but, with his business experience, I think that he has a very, great challenge in order to open the doors of the businesses to the youth of Québec as it exists in the most dynamic countries of the world like Switzerland and Norway. So, he has a great challenge and that is why he is minister, and not -to change the reform which was adopted by the National Assembly.

M. Noseworthy: A second question, Sir. With regards to the hospital technicians, will any action be taken against them under Bill 160 for not returning to their jobs this morning?

M. Bourassa: I think that some action has now been taken according to the order of the Council of Essential Services. They have taken the decision to go back to work, so I do not think that it is necessary now to apply Bill 160. Bill 160 is there, it is a law; it could have had some impact on the decision, I do not know, but they took the decision this morning to respect the order of the Council of Essential Services. As to the rest, the minister of Justice will take care of it.

M. Noseworthy: Merci.

M. Descôteaux: John Grant.

M. Grant It is a fairly major shuffle. It touches ten ministers and I wonder... You mentioned that you think it will strengthen your government. I wonder how does that square with the fact there is no new blood. There is nothing coming up from the back benches in this shuffle.

M. Bourassa: I suppose, with new challenges, some ministers could even be more efficient, if it's possible.

M. Grant Then why do you not ...(?) people from the back benches.

M. Bourassa: Because with the satisfaction we have now with the people, I believe that there is no justification to ask some of my colleagues to resign. As you know, I cannot go further than 29 members. That is an appropriate number for Quebec, to have 29 ministers. All ministers were willing to go on and, I am pleased with that. So, if they are willing to go on and are doing a good job, why should I ask some of them to resign?

M. Descôteaux: M. Cox.

M. Cox Mr. Premier, was Mr. Marx demoted because of the Alliance Quebec... the payment of the Fees for the Lawyers from Alliance Quebec?

M. Bourassa: I said, a few minutes ago, that he was not demoted. Mr. Marx always said that he would like to have one of the two departments. He was willing to keep one of the two, either Justice minister or Solicitor General, which will be the new Department of Public Security. I discussed with him and we came to the conclusion that Mr. Rémillard, as he is, as Mr. Marx

is, was extremely well prepared to be a Justice minister and also, being responsible for Canadian Affairs, that the connection between the two departments will be logical. So, since he was willing to keep one of the two and since this will enable Mr. Rémillard to be Justice minister and to keep Canada Affairs, we both agree that will be the solution.

Mr. Cox: Just a supplementary question on that. Could you describe how you see this Ministry of Public Security. What will its raise be?

M. Bourassa: As you know, in other countries, it could be called Home Secretariate. It is for the protection of the territory in charge of police forces and we are now studying whether some parts of different departments, some sections of different departments could not be added to that new department.

M. Descôteaux: Mme Scott. Dernière question.

Mme Scott: I have two questions. First of all, on Herbert Marx. He was obviously in a very delicate position as an English minister and as a Justice minister with the Supreme Court's decision coming up. Surely, part of your reason to move him out was to remove him from what could have been a very tough situation for him the day that the Supreme Court judgment came out and having to possibly announce something that his own constituents would not have liked.

M. Bourassa: All that I can tell is that Mr. Marx. -was willing to keep one of the two departments and I don't know if this was a factor, but he was willing to be either Solicitor General or Minister of Public Security or to keep the Justice Department. But taking into account the expertise of Mr. Remillard so we agree that if he was willing to keep one of the two, Solicitor General will be acceptable for him now.

Mme Scott: My second question is on the welfare reform. You said you think that the « faits accomplis » and it just takes a businessman to put into practice, how do you worry that in the article by article study next fall there could be a really tough panel and would it be better to have the person who introduced it in the first place defend this bill next fall?

M. Bourassa: I am not saying we need only a businessman to apply the law. I think Mr. Bourbeau as minister of Municipal Affairs had to deal with hundreds and hundreds of mayors so he is used to face difficult situations to be minister of Municipal Affairs is not only a business thing but. I think this is very important for the success of the law, this is very important, that we should give priority to create jobs with businesses because one way to have a good social reform is to create jobs. They are saying that, everybody is saying that.

Je vous remercie beaucoup de votre patience et de votre attention et vous souhaite une bonne fin de semaine.